



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 17 Votants : 24	Séance du 15 mai 2023
Date de la convocation : 9 mai 2023	
Delib20230606	

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Sophie OBLIN-POMMIER, 1^{er} Adjoint au Maire.

Présents :

Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Aude LE CAM, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Florent ANDRÉ.

Pouvoirs :

M. Jean-Marie GUILLEMIN à Mme Sophie OBLIN-POMMIER
Mme Pascale BOURSIN à Mme Fabienne MOREL
M. Pierre JUNQUA à Mme Rachel LOPEZ
M. Francis MÉNARD à M. Mustapha MZARI-ROSSI
Mme Ymen FARHAT à M. Bertrand LANGRAND
M. Jérôme PIERRE à M. Didier LIZORET
Mme Aurélie BARRÉ-RIBET à Mme Véronique LEVILLAIN.

Absent excusé :

M. Damien GUINEHEUX.

Secrétaire :

M. Philippe BERARDI, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 07/06/2023

Reçu en préfecture le 07/06/2023

Publié le 8 juin 2023

ID : 014-211401815-20230515-DELIB20230606-DE



Exécutoire le 8 juin 2023

Delib20230606

OBJET : Demande de subvention auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) dans le cadre du projet de remplacement de l'éclairage des terrains du stade de football

Madame OBLIN-POMMIER rappelle à l'assemblée que la réflexion menée dans le cadre du Plan de sobriété énergétique communal a permis de mettre en évidence des secteurs particulièrement énergivores pour la Commune. Le dispositif d'éclairage des terrains de football du stade municipal fait partie de ces secteurs.

Un devis estimatif, sous forme d'Avant-Projet Sommaire (APS) a donc été demandé au SDEC Energie qui gère cet éclairage pour le compte de la Commune. Le coût global de l'opération est estimé à 273 827,76 € TTC. La participation de la Commune de Cormelles le Royal étant finalement de 182 551,84 € après déduction des financements mobilisés par le SDEC Energie.

Le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) aide les collectivités à financer la rénovation des installations sportives dans la limite de 80 % du coût total du projet. Après étude du dossier de demande de subvention du FAFA, le projet cormellois rentre bien dans la mesure n°10 "*projet d'équipement donnant lieu à un classement de l'installation en T7 ou un éclairage d'entraînement en E7*".

Où cet exposé, le conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier du SDEC Energie,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de remplacement du dispositif d'éclairage du stade municipal tel qu'il est présenté dans le dossier du SDEC Energie, annexé à la présente délibération,
- Sollicite une subvention, la plus importante possible, auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour mener à bien ce projet,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Envoyé en préfecture le 07/06/2023

Reçu en préfecture le 07/06/2023

Publié le 8 juin 2023



ID : 014-211401815-20230515-DELIB20230606-DE

Exécutoire le 8 juin 2023

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 22 mai 2023

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN